

La fête des voisins. Le vendredi 20 mai, date officielle de la fête des voisins, vous êtes invités à organiser, si vous le souhaitez, un moment festif autour d'un verre et d'une assiette dans votre quartier, sur le principe de l'auberge espagnole. Cette soirée conviviale, appréciée de ceux qui y participent depuis plusieurs années, est l'occasion de se retrouver entre voisins et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

La fête de la musique. Retenez la date du mardi 21 juin. Vous jouez d'un instrument ? Vous avez envie de vous produire en public ce jour-là ? Faites-vous connaître auprès de la Municipalité en envoyant un mail à communication@erquinghemlesec.fr

La MEL recrute ses apprentis. Cette année, la MEL poursuit sa dynamique de recrutement d'apprentis au sein de ses services. Ainsi, pour 2021/2022, ce sont 106 contrats d'apprentissage qui sont proposés dans de nombreux domaines d'activité soit 20% de plus que l'année dernière. L'apprentissage est une voie d'accès privilégiée à de nombreux métiers. Les formations en alternance constituent une expérience forte pour tous les jeunes désirant allier théorie et expérience professionnelle avant leur entrée dans la vie active.

Intégrer la MEL dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est avoir la possibilité d'œuvrer au service du territoire, travailler dans une administration publique innovante, bénéficier d'une expérience enrichissante.

Pour retrouver les offres et découvrir les profils d'alternants à la MEL, suivez le lien : <https://www.lillemetropole.fr/actualites/la-mel-recrute-ses-apprentis>

CALENDRIER

08 mai : Cérémonie pour la victoire des Alliés de 1945
20 mai : Fête des voisins
12 juin : 1° tour des élections législatives (8h-18h)
19 juin : 2° tour des élections législatives (8h-18h)
21 juin : Fête de la musique

**la fête
des
voisins**

Mai 2022

#1

24

Erquinghem-le-Sec



Le Flash Infos

La vie du village

La cérémonie du 8 mai. Rendez-vous dimanche 8 mai à 11h30 au monument aux morts, pour commémorer la Victoire des Alliés en 1945. Cette cérémonie est l'occasion d'effectuer notre devoir de mémoire et de faire partager cette expérience aux enfants en les invitant à venir chanter la Marseillaise.
La matinée s'achèvera autour du verre de l'amitié à la Maison du temps libre.

Le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr> propose une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens.

La chasse aux œufs a remporté un franc succès lundi 18 avril. Dans une ambiance festive et sous le soleil, 63 enfants ont sillonné le petit square et le nouveau parc à la recherche des précieux œufs en chocolat. La récolte s'est avérée abondante. Petits et grands avaient fait preuve d'imagination et d'habileté pour confectionner de jolis paniers. Le jury du concours du plus beau panier a désigné Tom et Alexis vainqueurs pour les grands, et Léo et Eliott pour les petits.



Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application Panneapocket



La réunion publique d'information sur la vidéo protection a réuni mercredi 27 avril à la Maison du temps libre les Erquinghemois.es qui étaient intéressés.es par la présentation du dispositif de vidéoprotection récemment installé dans la commune. Le dispositif est opérationnel depuis le 11 avril. Les caméras filment les entrées et les sorties du village. Il s'agit de caméras panoramiques et de caméras permettant la lecture de plaques. Sur les images enregistrées, les maisons des particuliers sont masquées. Monsieur le Maire et 3 conseillers municipaux sont les seuls habilités à consulter les images au centre de visionnage de Le Maisnil. Les images ne sont pas conservées au-delà de 14 jours.

City stade. Le revêtement du sol devrait être réalisé très bientôt. Le city-stade sera accessible dans le courant du mois de mai. Encore un peu de patience !



Les élections présidentielles ont particulièrement motivé les habitant.e.s d'Erquinghem. Le taux de participation était de 85,4% des électeurs inscrits pour le 1^{er} tour et de 88,3% pour le 2nd tour. Cette mobilisation citoyenne exceptionnelle a valu les honneurs de la Voix du Nord à la commune.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin. Le bureau de vote sera ouvert à la mairie **de 8h à 18h**. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne jusqu'au 4 mai, ou avec le formulaire papier jusqu'au 6 mai. Mais vous avez jusqu'au 2 juin si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans, déménagement...) Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune sur le site

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Vous devez la signer. Elle est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Vous devez prendre au moins deux bulletins parmi ceux mis à votre disposition dans le bureau de vote. Vous pouvez apporter ceux que vous avez reçus à votre domicile. La mise sous enveloppe du bulletin de votre choix doit être faite obligatoirement dans l'isoloir.



Panneau pocket. Merci aux nouveaux Erquinghemois.e.s qui ont téléchargé l'application Panneau pocket sur leur téléphone. Nous encourageons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à se doter de cet outil de communication simple et gratuit qui permet de recevoir en temps réel toutes les alertes et annonces concernant l'actualité de la commune.



Incivilités. Bien vivre ensemble implique le respect de quelques règles élémentaires qui s'appliquent à tous.

Nuisances sonores (arrêté municipal 2015-015). On ne tond pas sa pelouse en dehors des horaires autorisés, en particulier le dimanche. La même règle s'applique au bricolage bruyant (marteau, perceuse, tronçonneuse, etc.).
Horaire autorisé les jours ouvrables : 8h - 20h
Horaire des samedis : 9h - 19h
Horaire des dimanches et des jours fériés : **10h - 12h**

D'autre part, les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité de leur voisinage, de jour comme de nuit, en particulier lorsque les animaux sont laissés seuls.

Les déjections canines « polluent » nos trottoirs, mais également la Voie verte, lieu de promenade des Erquinghemois.es et terrain de jeux des enfants. A tous ceux qui promènent leur toutou dans le village : faites en sorte de ne laisser aucune trace de votre passage ! Merci pour les autres.



Certains passages sont interdits aux vélos et aux motos et réservés aux piétons ainsi que l'indique le panneau réglementaire placé à l'entrée de ces passages. Le stade, le nouveau parc, le passage entre l'allée des Aulnes et le stade, et celui qui relie la rue de l'Église et le chemin des Saules affichent cette interdiction.

D'autre part, la Voie verte est strictement réservée aux piétons et il est donc interdit d'y circuler en moto, quad, ou autre engin à moteur, ainsi qu'à vélo ou à cheval. Pour la sécurité de tous, merci de respecter les codes de circulation dans le village !

